

4 avril 2022



Nous avons demandé à rencontrer le DASEN lors d'une audience le lundi 4 avril. Monsieur Tamene, sur le départ, ne s'est pas déplacé. Nous déplorons fortement cette absence. Nous avons donc rencontré M Bronner (Secrétaire Général) et Madame Viaud. Lors de cette audience nous avons soulevé 5 points :

1. Temps partiels

SNUipp-FSU39 :

- Les collègues ont été destinataires d'un courrier les informant non de l'étude de leur dossier mais d'un refus potentiel. Ce courrier est violent et déstabilise.
- Concernant les demandes pour raison de santé, aucun dossier médical n'est parvenu au médecin du rectorat (sur quoi se base ce refus potentiel ?)
- Les collègues concerné-es par un "potentiel refus" sont convié-es à un échange en visio sur le temps scolaire, sans remplacement.

Nous savons les dégâts que cette gestion et ces refus ont produit l'an dernier (arrêts maladie longs, burn out, remise en cause par les collègues concerné-es de leur rapport au métier et à leur avenir dans l'éducation...) Tout l'inverse de ce dont l'éducation nationale a besoin en ce moment. Nous condamnons cette politique inhumaine qui produit du mal être et de la défiance.

Nous demandons :

- *que tous les dossiers médicaux soient examinés par le médecin du rectorat en amont de l'entretien.*
- *que ces entretiens se déroulent soit sur temps scolaire avec remplacement, soit hors temps scolaire si les collègues le souhaitent.*
- *de rompre avec cette procédure qui met à mal les collègues et va à l'encontre du respect de la santé au travail.*

Nous rappelons que ces pratiques pourront faire l'objet d'un signalement en CHSCT départemental, voire académique.

Nous avons aussi rappelé que la disponibilité (de droit ou sur autorisation), solution choisie par certains collègues ayant subi des refus, ne permet pas de rester sur un poste ni d'avoir de bonif lors du mouvement. C'est la double peine.

Réponse de l'administration :

Les dossiers pour raison médicale ont été transmis au Dr Baverel, médecin de prévention. Il manquait parfois des pièces qu'ils ont demandé aux collègues en amont des entretiens. A la demande du Dr Baverel, les dossiers ont tous été envoyés en un seul envoi, de manière concomitante aux entretiens.

Effectivement, la procédure doit être améliorée. Une date de CAPD a déjà été prévue pour les éventuels recours.

Une forte baisse des demandes de temps partiel sur autorisation est constatée : 75 cette année contre 116 l'année dernière.

Le 4 avril, une cinquantaine d'entretien ont été effectués, 4 restent à passer.

Pas de délai donné pour les réponses. (Avant ou après les vacances d'avril ???)

Une première partie de demande de temps partiels sur autorisation ont été acceptés sur le critère familial : enfant de moins de 6 ans ou 3 enfants avec l'ainé qui a moins de 12 ans.

Les demandes temps partiels de droit ont elles aussi diminuées. Cela doit nous interroger

2. Frais de déplacements

➤ Pour les AESH

Lors de plusieurs instances nous avons pointé les dysfonctionnements inadmissibles dans la gestion des remboursements des frais de déplacements des AESH, alors que ces dernier-es ont un salaire de misère, l'Education Nationale fait traîner les remboursements de frais, complexifie la procédure de demande de remboursement (une AESH s'est entendu dire après près d'une année d'attente que ses paiements de frais seraient étalés car ils ne seraient pas en mesure de tout lui rembourser.)

En ces temps de hausse du prix du carburant, ceci est purement intolérable !

Rappel de la procédure complexe qui leur est demandée :

- Les AESH HT2 ont leur frais géré par Duhamel.
- Les AESH T2 ont leurs frais gérés par la DSDEN. La procédure suivante a été communiquée aux AESH :
 1. Les AESH envoient une copie de : RIB, carte grise et assurance (que je transmets au Rectorat pour création de leur ordre de mission permanent, année civile) à la DSDEN
 2. Les AESH remplissent chaque mois leur fiche de déclaration de frais, la font signer à leur directeur/chef d'établissement (sert de justificatif) et l'envoie à la DSDEN ;
 3. Ils/elles déclarent en parallèle leur trajet sur Chorus-DT chaque mois/période scolaire
 4. A la DSDEN, une première personne est le « VH1 » (=1ère personne qui valide leur trajet grâce à la fiche de déclaration de frais) ; Une deuxième personne, cheffe de bureau de la DAGEFI à la DSDEN, est le « VH2 » (=2ème valideur) ; enfin, une troisième personne (DAFIL 3 au Rectorat), valide et met en paiement (OUF !!!)

Pour avoir le droit au défraiement, il faut intervenir dans au moins deux établissements de communes distinctes et différentes de celle du domicile. L'établissement de référence (pas de défraiement) est celui le plus proche du domicile, les autres établissements sont des établissements de complément (les AESH sont défrayés à chaque fois qu'ils/elles s'y rendent, sur le trajet le plus court : au domicile ou à l'établissement de référence).

Nous demandons :

- *la simplification de la procédure*
- *le paiement de tous les frais de déplacements des AESH sans étalement, c'est indigne !*

Rappel : Nous demandons une augmentation des salaires de toutes AESH qui, avec leur salaire de misère, ont un reste à vivre lourdement impacté par la hausse des carburants, on demande un statut, du temps plein...

➤ Pour les RASED

De même, nous avons plusieurs retours de collègues du RASED car, au lieu de puiser dans les économies faites lors du confinement pour permettre à chacun d'exercer ses missions, dans certaines circonscriptions, l'administration demande à ces personnels de limiter drastiquement les interventions. On perçoit déjà les conséquences de cette " limitation " sur l'état des élèves, de leur famille et des écoles. Sans assurance d'un soutien financier de l'administration pour accomplir jusqu'au bout leurs déplacements, cette situation (qui n'est pas nouvelle mais est amplifiée par cette crise) place les collègues dans l'impossibilité de faire leur

métier sauf à financer eux-mêmes leurs déplacements, ce qui, en ces temps de hausse du prix du carburant, est purement intolérable !

Nous demandons :

- *de pouvoir assurer nos missions jusqu'au bout de l'année*
- *de pouvoir répondre aux besoins des élèves de tout le territoire.*
Le gouvernement a reconnu les séquelles psychologiques de la crise sanitaire sur les plus jeunes. En termes d'apprentissages et de difficultés à être élève, cet impact est constaté par toutes les équipes. Les élèves ont besoin des RASED !

Il est inadmissible que la question des frais kilométriques, en cette période difficile, conduise certains IEN à effectuer un tri, des priorisations !

Ceci est vécu par les équipes RASED comme un déni de leur professionnalité et représente une rupture d'égalité concernant l'aide aux élèves les plus éloignés des services de soutien. (Double peine)

➤ TR

Quid de la gestion "de crise" des remplacements qui implique que des personnels TR fassent de plus en plus de km, sans augmentation de l'ISSR?

Réponse de l'administration :

Le département n'a pas la main sur les frais kilométriques, tout se passe au niveau national.

- Une réunion aura lieu le 5 avril avec tous les SG des 4 départements de l'académie.
- L'inspection se rapprochera du Lycée Duhamel pour évoquer le souci du délai de remboursement des AESH.
- Une info a été passée aux IEN concernant les RASED afin qu'ils organisent chacun leur budget. (SNUipp39 : sans le budget nécessaire, comment peut-on « s'organiser » correctement ???)
- Une réunion entre M. Faivre et les IEN se tiendra rapidement concernant les RASED.

3 - Point sur les répartitions : certains IEN font du zèle

Certains IEN font du zèle et retoquent les propositions de répartition des conseils des maîtres pour qu'il y ait 24 en CP ou GS. Or, à un élève près, cette contrainte peut remettre en cause un équilibre instauré par les collègues qui connaissent le terrain.

Le SNUipp rappelle que le Conseil des maîtres doit rester souverain dans la répartition des élèves.

Nous demandons que la souplesse dans l'application du 24 au CP et en GS brandit parfois par l'administration qui sait dire « dans la mesure du possible » lorsque les effectifs dépassent, existe aussi pour les équipes, pour être au plus près de l'expertise du terrain.

Nous rappelons par ailleurs que pour éviter ce problème, en carte scolaire, le SNUipp39 avait demandé une baisse de tous les effectifs et un plafonnement à 24.

Réponse de l'administration :

Confirmation de la règle du « dans la mesure du possible » concernant le 24 élèves/classe de GS-CP. Confirmation aussi que le conseil des maîtres reste souverain dans le choix de la répartition des classes.

4 - Point sur l'implantation d'une ULIS à Lons.

En carte scolaire, il avait été présenté le report de l'implantation d'une ULIS sur le bassin de Lons. Lors du GT école inclusive, alors que la question était posée à M. Faivre « va-t-il y avoir une implantation pour le mois de septembre 2022 ? » **Sa réponse a été « non, ce n'est pas paru en carte scolaire ».**

Confirmez- vous cette information ?

Réponse de l'administration :

Il y a bien une problématique sur le bassin lédonien concernant l'implantation d'une ULIS, Montmorot ayant refusé. Ils ne sont pas au courant d'une éventuelle implantation dans une autre école pour la rentrée scolaire 2022.

5- Accueil des enfants ukrainiens

Point sur la situation dans le département :

Des ouvertures d'UPE2A sont-elles prévues ?

Réponse de l'administration :

Toute demande passe par la préfecture. Sur le département, 5 arrivées d'enfants à ce jour, principalement au collège.

3 sont attendus dans les prochaines semaines. Il est très difficile de prévoir un nombre précis, car ce sont les familles réfugiées qui peuvent décider si elles souhaitent s'installer dans le Jura ou ailleurs.

De ce fait, rien n'est pour l'instant prévu concernant la possibilité d'une ouverture d'UPE2A.